

COMMUNE DE RIOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

*

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

Nombre de votants :

31

Date de convocation :

10 novembre 2017

Date d'affichage :

23 novembre 2017

L'AN deux mille dix-sept, le **16 novembre** le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 10 novembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, MM. FRIAUD, GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mmes LARRIEU, MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme RAMBAUX, MM. RESSOUCHE, ROUX, Mme SCHOTTEY, M. VERMOREL.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Michèle GRENET

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

absent

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Stéphane FRIAUD

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

absente

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Michèle SCHOTTEY

Accusé de réception en préfecture
063-216303008-20171116-DELIB171111-DE
Date de télétransmission : 20/11/2017
Date de réception préfecture : 20/11/2017

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 16 NOVEMBRE 2017**

QUESTION N° 11

OBJET : Service de retraite du Centre de Gestion : renouvellement de l'adhésion de la Commune.

RAPPORTEUR : Stéphanie FLORI-DUTOUR

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 26 octobre 2017.

Le conseil Municipal du 6 novembre 2014 a autorisé l'adhésion de la Commune au service retraite du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Cette convention d'adhésion fixait un tarif annuel basé sur un montant forfaitaire selon le nombre d'agents de la collectivité affiliés à la CNRACL, afin de faire bénéficier la collectivité de l'assistance et de l'expertise des correspondantes locales CNRACL. Pour les collectivités de plus de 300 agents affiliés, le coût était d'un montant forfaitaire de 2 000 € par an.

Il est proposé de renouveler cette adhésion pour une nouvelle durée de 3 ans, soit jusqu'au 31 décembre 2020. Le tarif annuel d'adhésion est en diminution, considérant que l'effectif des agents affiliés à la CNRACL a diminué en passant de 311 à 290.

Le coût est donc de 1 500 €, au lieu de 2 000 €, auparavant.

Les crédits correspondants seront inscrits au budget de la collectivité selon les modalités détaillées dans la convention d'adhésion au service retraites.

Le recouvrement de la mission sera assuré, après émission d'un titre de recettes annuel, par le CDG 63 au premier trimestre de chaque année. La convention prend effet le 1er janvier 2018 jusqu'au 31 décembre 2020 (date d'échéance de la convention de partenariat entre le CDG et la CDC). Elle pourra être dénoncée à chaque échéance annuelle par lettre recommandée avec accusé de réception en observant un préavis de 3 mois.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **autoriser le Maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au service retraites proposé par le centre de gestion du Puy-de-Dôme, qui prendra effet le 1^{er} janvier 2018.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 16 novembre 2017

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL